



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**VILLE DE MALESTROIT**  
**SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024  
Reçu en préfecture le 21/02/2024  
Publié le  
ID : 056-215601246-20240213-2024\_02\_13\_03-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Gicquello, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents (17) :** M. GICQUELLO, M. LEMBELEMBE, Mme BLANCO-HERCELIN, M. GUILLEMOT, Mme LE SAUTER LE BEL, M. POUESSEL, M. BROGARD, Mmes LHOPITALIER, LE LIEVRE, MM. KERVICHE, OUTIN, Mmes OGER, KERVAZO, MM GUIHARD, FORT, Mmes BLANCHET, THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir (2) :** M. LE BRUN qui donne pouvoir à Mme OGER, Mme GUILLAUME qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER LE BEL

**Absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** Mme LE SAUTER LE BEL est nommée secrétaire de séance.

**2024\_02\_13\_03 - Délibération portant sur la cession des ateliers du « Bois Pivet »**

Vu les avis des Domaines n° 2022-56124-41799 8863968 (valeur à 192 000,00 €)

Vu les avis des Domaines n° 2024-56124-11557 162185351 (valeur à 213 000,00 €)

*M. le Maire expose :*

La Ville de Malestroit est propriétaire de locaux des « ateliers du Bois Pivet » situés route de Ploërmel, sur 4 parcelles pour un total de 5 163 m<sup>2</sup>. Ces quatre parcelles sont situées en zone Uba au titre du plan local d'urbanisme.

Ces bâtiments sont très vétustes et ne permettent plus d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les associations, tant en termes de confort, de consommation énergétique que de sécurité. La Mairie a été sollicitée par un artisan qui souhaite procéder à la restauration du bâti afin d'y implanter son entreprise et des locaux commerciaux et d'artisans.

Nous avons estimé opportun d'étudier son offre compte-tenu de l'état des bâtiments avec des travaux de rénovations énormes à assurer par la Commune et compte-tenu de son projet d'y installer son activité professionnelle et de créer des locaux d'entreprise. Nous favorisons le développement économique de la Ville en rationalisant notre parc de bâtiments.

Le prix négocié est de 232 335 € nets pour la Mairie. Chacun sait que nous travaillons pour reloger en centre-ville les associations dans de meilleures conditions, tout le monde en sortira gagnant.

*Après délibération, le conseil municipal :*

- A la majorité, après vote à mains levées (4 refus de prendre part au vote : Mmes BLANCHET, THOMAS ; MM. FORT, GUIHARD), approuve la cession des parcelles AM 0154 (1 292 m<sup>2</sup>), AM 0152 (799 m<sup>2</sup>), AM 0145 (182 m<sup>2</sup>) et AM 0070 (2 890 m<sup>2</sup>) et autorise M. le Maire à signer tous actes nécessaires à la conclusion de la cession

**Bruno GICQUELLO**

Maire de Malestroit

**Michelle LE SAUTER LE BEL**

Secrétaire de séance